REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

ENSEMBLE NATIONAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ARTS AND CULTURE

ENSEMBLE NATIONAL

DECISION N° D/MINAC/EN/2026 DU
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°... /LC/MINAC/EN/2026 DU PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MINAC/CIPM/2026 DU 25/09/2026 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE SONORISATION ET D'ENREGISTREMENT A L'ENSEMBLE NATIONAL (PHASE 3).

LE DIRECTEUR DE L'ENSEMBLE NATIONAL,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi cadre N°096/12 du 05 Août 1996, relative à la gestion de l'environnement ;
Vu la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques;
Vu La Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant la Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics;
Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté N°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de passation des Marchés des Départements Ministériels et Administrations Publics ;
Vu La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026.
Vu Les textes régissant les corps de métiers :
Vu Les normes en vigueur ;
Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché
Considérant le procès-verbal de la réunion du 27/10/2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du MINAC;
Considérant la lettre de la proposition d'attribution en date du 27/10/2026;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1: L entreprise suivante est déclarée attributaire pour l'**Aquisition du matériel de sonorisation et d'enregistrement à l'Ensemble National.**

INTITULE	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
Achat du matériel d'enregistrement et de sonorisation à l'Ensemble National.	**ETS TCHAP ET FILS** **Yaoundé,** **Tél: 697 99 34 22**	39 850 000 (Trente-neuf millions huit cent cinquante mille)	30 (Trente) jours

Article 2 : Le mandataire de cet Etablissement est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales /Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance /Service des Marchés ; pour l'établissement de la lettre-commande correspondante .

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- *MINMAP*
- *ARMP*
- *CIPM/MINAC*
- *CFC/MINAC*